

Le Conseil d'administration de la CGEM fixe la liste des candidatures à l'élection du 22 mai 2018

Casablanca, le 16 avril 2018 - La Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) a tenu le 16 avril 2018 son Conseil d'Administration à Casablanca, sous la présidence de Mme Miriem Bensalah Chaqroun, à l'effet de statuer, entre autres, sur les candidatures aux Postes de Président et Vice-Président Général de la CGEM.

Après avoir pris connaissance du rapport et des recommandations du comité de suivi électoral, institué selon l'article 7.2 du Règlement Intérieur de la Confédération, le Conseil d'administration a décidé de valider les candidatures des binômes suivants, jugées comme étant complètes et répondant à toutes les conditions d'éligibilité prévues par les Statuts et le Règlement Intérieur de la CGEM :

- M. Hakim Marrakchi et Mme Assia Aiouch Benhida, candidats respectivement aux postes de Président et Vice-Présidente Générale
- M. Salaheddine Mezouar et M. Faïçal Mekouar, candidats respectivement aux postes de Président et Vice-Président Général

Le dossier de candidature du binôme constitué par M. Khalid Dahami et Mme Narjiss Loudiyi, n'a pas été retenu en raison de la non-conformité à l'une des conditions d'éligibilité, prévues par les Statuts et le Règlement Intérieur de la CGEM.

Le Conseil d'administration de la CGEM a pris acte de la démission de MM. Faïçal Mekouar et Hakim Marrakchi, de leurs postes respectifs de Vice-Président Général et Vice-Président, en raison de leurs candidatures aux élections de la CGEM. Conformément à l'article 22 des Statuts, le Conseil a décidé de nommer M. Salaheddine Kadmiri au poste de Vice-Président Général de la CGEM, en remplacement de M. Faïçal Mekouar, pour le mandat qui s'achèvera avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire et Elective, le 22 mai 2018.

Le Conseil d'Administration a par ailleurs nommé Mme Neila Tazi, en tant que Présidente du Comité ad-hoc pour la Fédération des Industries Culturelles et Créatives avec pour mission d'assurer une plus large représentativité du secteur, actuellement atomisé, et organiser ses structures, en vue de la tenue des élections de cette Fédération interne de la CGEM avant le 31 décembre 2019.

Enfin, le Conseil d'administration de la CGEM a entériné le principe de la création d'une Fédération interne, sous la dénomination Fédération Nationale du Tourisme (FNT) dont l'objet est d'accompagner le secteur dans la restructuration de ses instances. Cette création fait suite à la requête du Conseil d'administration de la Confédération Nationale du Tourisme (CNT) d'internaliser

ses structures auprès de la CGEM. La création de la FNT sera effective lorsque la décision d'internalisation sera validée par la prochaine Assemblée Générale de la CNT.